

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704109-DE  
Reçu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/109

Thème : FINANCES 5

Objet : Remplacement  
de la cloison mobile de  
l'institut médico-  
éducatif le Jouclaret.

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres  
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de  
suffrages  
exprimés : 32

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

### Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

### Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;  
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;  
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;  
ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain;  
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

### Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

Rapporteur : Marie MARCHELLO

Vu la délibération N°24-09 en date du 9 mars 2009 approuvant la convention de location de l'IME Le Jouclaret, et le projet de convention y afférent qui met à disposition de l'association pour l'accueil et l'éducation des inadaptés et handicapés (AAEIH) un immeuble situé au 4 de l'avenue Georges Pompidou destiné à l'accueil des enfants et adolescents dans le cadre de l'IME Le Jouclaret ;

Considérant que l'article N°9 de ladite convention précise que la commune de Briançon s'engage à assurer les grosses réparations incombant normalement au propriétaire sur la partie existante datant d'avant les travaux réalisés par l'AAEIH en 2008 et 2009 ;

Considérant que la cloison mobile du gymnase est utilisée pour séparer les différentes activités de l'IME Le Jouclaret et créer, en tant que de besoin, une salle supplémentaire ; que la cloison mobile est repliée pour obtenir une salle plus vaste servant en particulier pour le spectacle de Noël qui réunit enfants, familles et amis de l'association AAEIH ;

Considérant que le remplacement de cette cloison d'origine (1980) s'avère aujourd'hui nécessaire, notamment pour en garantir une utilisation sécurisée ; que l'AAEIH a obtenu un devis d'un montant de 9 709 € hors taxes pour permettre la mise en place d'un mur mobile monodirectionnel ; que l'AAEIH sollicite de la commune de Briançon la prise en charge du coût de cet aménagement en application de la convention précitée ;

Considérant que l'activité de l'AAEIH est hors du champ d'application de la TVA et que, par conséquent, l'AAEIH ne peut pas obtenir le remboursement de la TVA sur les investissements réalisés ; que la commune de Briançon bénéficie, quant à elle, des attributions du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) sur ses dépenses réelles d'investissement ; que l'AAEIH se propose d'assurer l'avance de trésorerie nécessaire à la réalisation de cet investissement pour un montant de 11 650,80 € TTC, à charge pour la commune de Briançon de financer le remplacement de la cloison mobile du gymnase de l'IME Le Jouclaret par moitié sur les exercices budgétaires 2018 et 2019 ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider le projet de remplacement de la cloison mobile du gymnase de l'IME Le Jouclaret pour un montant de 9 709 € hors taxes, soit 11 650,80 € TTC ;
- D'accepter la proposition de financement de l'AAEIH, et d'inscrire au budget principal de la commune de Briançon les crédits nécessaires au versement à l'AAEIH d'une somme de 5 825,40 € en 2018 et de 5 825,40 € en 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention de mandat annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

**12 JUIL. 2018**

Pour le Maire absent et par suppléance  
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN



**CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/2018**  
**PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION**  
**FINANCES 5 DEL 2018.07.04/109**

**CONVENTION DE MANDAT**  
**MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE**

**ENTRE**

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2018.07.04/109 du 4 juillet 2018.

**D'UNE PART,**

**ET**

L'Association pour l'accueil et l'éducation des inadaptés et handicapés (AAEIH) – SIREN N°782424667, représentée par son président, Monsieur Christian GILLIARD

**D'AUTRE PART,**

**PRÉAMBULE**

La cloison mobile du gymnase est utilisée pour séparer les différentes activités de l'IME Le Jouclaret et créer, en tant que de besoin, une salle supplémentaire. Elle est repliée pour obtenir une salle plus vaste servant en particulier pour les spectacles qui réunissent enfants, familles et amis de l'association. Le remplacement de cette cloison d'origine (1980) s'avère aujourd'hui nécessaire, notamment pour des motifs de sécurité.

**CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET**

L'objet de la présente convention est la délégation de maîtrise d'ouvrage par la commune de Briançon à l'association pour l'accueil et l'éducation des inadaptés et handicapés pour le remplacement de la cloison mobile du gymnase de l'IME Le Jouclaret.

**ARTICLE 2 - DURÉE**

La présente convention prendra effet à la date de sa signature, pour la durée nécessaire à la pleine réalisation des obligations respectives des parties au contrat.

**ARTICLE 3 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX**

Le remplacement de la cloison mobile est évalué à 11 650,80 € TTC.

La présente convention permet à l'AAEIH de préparer le choix de l'entreprise lui paraissant offrir le meilleur rapport qualité-prix, de signer le contrat et de verser la rémunération à l'entreprise retenue, de procéder à la réception des fournitures et des travaux et d'assurer le rôle habituellement dévolu au propriétaire des locaux dans le respect du projet initialement défini. La délégation de maîtrise d'ouvrage inclut le transfert de toutes les responsabilités afférentes au rôle de maître d'ouvrage.

Pendant toute la durée de la convention, la commune de Briançon pourra effectuer tout contrôle technique, financier ou comptable qu'elle jugera utile.

**ARTICLE 4 – MODALITES FINANCIERES**

L'AAEIH assurera l'avance de trésorerie nécessaire au remplacement de la cloison mobile du gymnase de l'IME Le Jouclaret pour un montant de 11 650,80 € TTC.

Après réception de la cloison mobile, et sur la base d'une facture acquittée et d'un procès-verbal de réception, la commune de Briançon versera à AAEIH :

- 5 825,40 € (50%) en 2018 ;
- 5 825,40 € (50%) en 2019, après le vote du budget primitif.

**ARTICLE 5 – LITIGES**

À défaut d'accord amiable, tous les litiges liés à l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Marseille.

**ARTICLE 6 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » – 1, Rue Aspirant Jan – 05100 Briançon ;
- **pour l'AAEIH** : au 4 Avenue Georges Pompidou - 05100 Briançon.

Fait en TROIS (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'AAEIH,  
Le Président,  
**Christian GILLIARD.**

Pour la commune,  
Le Maire,  
**Gérard FROMM.**

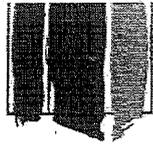
AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704109-DE

CS 89066 1400 RD 1520

38147 ST BLAISE DILBIUS CEDEX

Tel : 04.76.67.16.50  
algaflex@algaflex.fr



**ALGAFLEX**  
MURS ET ESPACES MOBILES

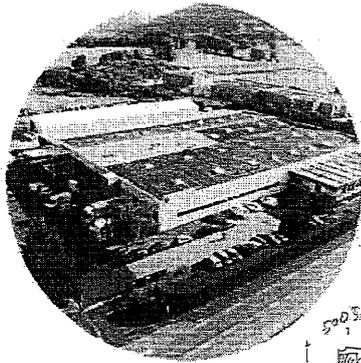
N° de Devis : 12519.01      Date : 05/04/2018

Référence : Modification de la  
longueur  
Date de validité : 04/07/2018

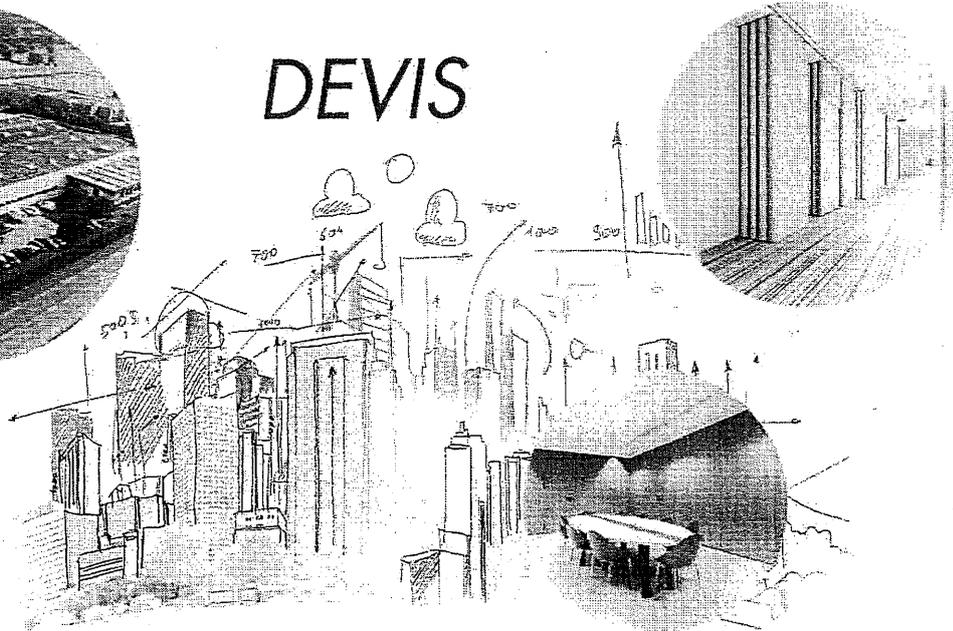
Métreur : Sandrine HAMON      TEL: 0649183663  
Chargé d'affaire : Isabelle CONSANI      TEL: 06 11 32 90 08

N° Affaire : 00007490

M. PALETTI  
**IME SESSAD**  
4, avenue Georges POMPIDOU  
05100 BRIANCON  
FRANCE  
N° Client : 064543



## DEVIS



N° : Affaire : 00007490

**SALLE D'ACTIVÉS IME SESSAD  
05100 BRIANCON**

Jean-Philippe TIRARD  
Resp. Technico-Commercial

Yves BOZELLEC  
Président

*Ce devis est estimatif et établi selon votre descriptif technique et quantitatif.  
En cas de métré contradictoire ou de modifications du descriptif, les prix seront revus.  
Toutes les dimensions figurant sur ce devis sont théoriques et ne peuvent être utilisées pour le lancement en fabrication.*

Pour les conditions générales de vente se référer à l'annexe 1



AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704109-DE

38147 ST BLAISE DU BUIS CEDEX

Tel : 04.76.67.16.50  
algaflex@algaflex.fr



**ALGAFLEX**  
MURS ET ESPACES MOBILES

Devis N° : 12519.01

Poste N° 1 **MUR MOBILE SERIFLEX 45 MONODIRECTIONNEL**

Hauteur sous support	2800 mm	Sous Poutre BA
Hauteur sous rail	2500 mm	rail apparent
Largeur	7520 mm	

**Composé de :**

**6 Panneaux dont :**

1	Panneau(x) Montant Télésopique	1223 mm
5	Panneau(x) Simple(s)	1223 mm

**Prestations incluses :**

FINITION RAIL RAL BLANC 9010  
HABILLAGE RAIL - H : 300  
BARRIERE PHONIQUE - H : 300 mm  
ACOUSTIQUE Rw 45 dB / Ra 43 dB  
FINITION CADRES PANNEAUX ASI  
MANUTENTION : RDC  
Pose incluse

**Finition :** MELAMINE GAMME ALGAFLEX

	Prix unitaire	Quantité	Prix total
<b>PRIX FRANCO POSE HT Hors frais</b>	<b>9 709 EUR</b>	<b>1,00 UN</b>	<b>9 709 EUR</b>

Option Plus-value	Prix unitaire	Qté	Prix total
€ PANNEAU PORTE INTERNE	1 600 EUR	1,00 UN	1 600 EUR

**OBSERVATIONS IMPORTANTES**

OSSATURE PORTEUSE ET TRAVAUX DE FAUX PLAFOND HORS LOT ALGAFLEX.  
DEPOSE RAIL, CLOISON ET HABILLAGE HORS LOT ALGAFLEX.